

Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

## Nom du produit:

TEGO® Glide 490

# Désignation chimique:

Emulsion of silicone oil

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Utilisation industrielle

Usages déconseillés: Aucuns connus.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH

Rellinghauser Str. 1-11

45128 Essen Germany

Téléphone : +49 201 173 01 Télécopie : +49 201 173 3000

E-mail : productsafety-cs@evonik.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232

+49 2365 49 4423 (Fax)

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

# Dangers pour la Santé

Lésions oculaires graves Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023

Remplace la version: 05.11.2021

**Mentions d'Avertissement:** Danger

Déclaration(s) de risque: H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de Prudence

Prévention: P280: Porter des gants de protection/des vêtements de

protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

> Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Alcohols, C11-15-secondary, ethoxylated

## Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient (1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de réaction: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)). Peut

produire une réaction allergique.

# 2.3 Autres dangers

D4/D5/D6 remplit les critères de screening pour les substances PBT et vPvB. Toutefois, D4/D5/D6 ne se comporte pas comme les substances PBT/vPvB connues. Les études menées sur le terrain permettent de conclure sur le plan scientifique que D4/D5/D6 ne forme pas de surconcentration. Ni dans la chaîne alimentaire aquatique ni dans la chaîne alimentaire terrestre.

## Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

## Désignation chimique:

Emulsion of silicone oil

# 3.2 Mélanges

Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrem ent REACH	facteurs M:	Notes
Alcohols, C11- 15-secondary, ethoxylated	3 - <5%	68131-40-8	614-295-4	-;	Aucune information disponible.	
Alcohols, C11- 15-secondary, ethoxylated	1 - <5%	68131-40-8	614-295-4	-;	Aucune information disponible.	
octaméthylcycl otétrasiloxane	0,025 - <0,25%	556-67-2	209-136-7	01- 2119529238- 36;	Toxicité Aquatique (Chronique): 10	##
1,2- Benzisothiazol e-3(2H)-one	0,001 - <0,02%	2634-33-5	220-120-9	01- 2120761540- 60;	Aucune information disponible.	
Mélange de réaction: 5- chloro-2- méthyl-2H- isothiazol-3- one [No. CE 247-500-7]; 2- methyl-2H- isothiazol-3- one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0,001 - <0,0015%	55965-84-9	911-418-6	01- 2120764691- 48;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 100; Toxicité Aquatique (Chronique): 100	#

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

# Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Alcohols, C11-15- secondary, ethoxylated	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318;	Aucun(e)
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 3.000 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	
Alcohols, C11-15- secondary, ethoxylated	Classification: Eye Irrit.: 2: H319;	Aucun(e)
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, orale: Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, cutanée: Aucuns connus.	

<sup>##</sup> Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

du produit. 1290® Giide 490		
octaméthylcyclotétrasiloxa ne	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Repr.: 2: H361f; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucun(e)
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limite de concentration spécifique : Aucuns connus.	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 36 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)- one	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Acute Tox.: 2: H330; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucun(e)
	Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus.	
	Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau Catégorie 1, >= 0,05 %;	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 670 mg/kg	
	Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,11 mg/l	
	Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	
Mélange de réaction: 5- chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE	Classification: Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 2: H310; Acute Tox.: 2: H330; Skin Corr.: 1C: H314; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1A: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Note B
220-239-6] (3:1)	Informations supplémentaires de l'étiquette: EUH071;	
	Limite de concentration spécifique : Irritation oculaire Catégorie 2, 0,06 - < 0,6 %; Irritation cutanée Catégorie 2, 0,06 - < 0,6 %; Lésions oculaires graves Catégorie 1, >= 0,6 %; Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,0015 %; Corrosion cutanée Sous-catégorie 1C, >= 0,6 %;	
	Toxicité aiguë, orale: DL 50: 64 mg/kg	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

# RUBRIQUE 4 — Premiers secours

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,33 mg/l

Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 87,12 mg/kg

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises

Contact avec la Peau: En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon. En cas

de troubles: Prévoir des soins médicaux.



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

Contact oculaire: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de

troubles: Prévoir des soins médicaux.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes:** Risque de lésions oculaires graves.

**Dangers:** Aucune information disponible.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Movens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive,

pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange:

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium Oxyde d'azote ( NOx ) Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est

pas exclue.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre

l'incendie:

Aucune mesure particulière.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

feu:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.

Appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection

et procédures d'urgence:

Porter un équipement de protection individuelle.

**6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.

**6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux

d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.

6.4 Référence à d'autres

rubriques:

Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation,

voir points 8 et 13.

# RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques: Aucune information disponible.

Ventilation locale/totale: Aucune information disponible.

Conseil de manipulation en toute

sécurité:

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. éviter le contact avec la

peau et les yeux.

Mesures à prendre pour éviter le

contact:

Aucune information disponible.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et

bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Homogénéiser avant utilisation. Protéger du gel.Ne pas conserver à une température inférieure à 5°C. Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Pas d'autres recommandations.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1 Paramètres de contrôle

## Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Туре	Type d'expositi on	Valeurs Limite	s d'Exposition	Source
Mélange de réaction: 5- chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	STEL	Fraction inhalable.		0,4 mg/m3	SUVA (01 2021) Date de Révision: révision 2021
	TWA	Fraction inhalable.		0,2 mg/m3	SUVA (01 2021) Date de Révision: révision 2021

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

## **Valeurs Limites Biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

# Valeurs de DNEL

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Туре	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
octaméthylcyclotétrasiloxane	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 13 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 73 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Locale, long terme; 73 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 13 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 3,7 mg/kg	Toxicité à doses répétées
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Population générale	Cutané	Systémique, à long terme; 0,345 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 1,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Employés	Cutané	Systémique, à long terme; 0,966 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 6,81 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
Mélange de réaction: 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl- 2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Employés	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population générale	Oral	Systémique, à court terme; 0,11 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population générale	inhalation	mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Locale, court terme; 0,04 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Locale, court terme; 0,04 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 0,09 mg/kg	Toxicité à doses répétées

# Valeurs de PNEC

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Prédateur	41 mg/kg	Oral	
	Terre	0,54 mg/kg		
	Sédiments (eau douce)	3 mg/kg		
	Aquatique (eau douce)	1,5 µg/l		
	Aquatique (eau de mer)	0,15 µg/l		
	Station d'épuration	10 mg/l		
	Sédiments (eau de mer)	0,3 mg/kg		
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Sédiments (eau de mer)	4,99 µg/kg		
,		0,403 µg/l		
	Terre	3 mg/kg		
	Station d'épuration	1,03 mg/l		
	Sédiments (eau douce)	4,99 µg/kg		
	Aquatique (eau douce)	4,03 µg/l		
Mélange de réaction: 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 220- 239-6] (3:1)	Station d'épuration	0,23 mg/l		



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

Aquatique (eau de mer)	3,39 µg/l	
Aquatique (eau douce)	3,39 µg/l	
Sédiments (eau douce)	0,027 mg/kg	
Terre	0,01 mg/kg	
Sédiments (eau de mer)	0,027 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles Techniques Appropriés:** Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des Mains: Informations supplémentaires: Utiliser des gants de

protection répondant aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en découle., Les données spécifiques aux postes de travail doivent être

prises en considération séparément.

Matière: Caoutchouc nitrile. Temps de pénétration: 480 min Épaisseur du gant: 0,1 mm

Protection de la peau et du corps: vêtement de protection

Protection respiratoire: S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de

filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court

terme.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement

après toute manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas

boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Contrôles environnementaux:** Les dispositions de la protection de l'environnement

relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de

l'environnement sont à observer.

# RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:liquideForme:liquideCouleur:Blanc

Odeur: Spécifique au produit

Seuil olfactif:non mesuréPoint de congélation:non mesuréPoint d'ébullition:non mesuréInflammabilité:non mesuré

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure: non mesuré
Limites d'explosivité - inférieure: non mesuré
Point d'éclair: > 100 °C

Méthode: DIN EN ISO 2719



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

**Température d'auto-inflammation:** non mesuré **Température de décomposition:** non mesuré

**pH**: 6 - 8

100 % 25 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique: 580 mPa.s

25 °C

Méthode: DIN 53015

Viscosité, cinématique: 572 mm2/s

25 °C ,

Méthode: calculé

**Durée d'écoulement:** Aucune information disponible.

**Solubilités** 

Solubilité dans l'eau: 25 °C

miscible

Solubilité (autre): non mesuré

**Taux de dissolution:** Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-

octanol/eau):

non mesuré

**Stabilité de la dispersion:** Aucune information disponible.

Pression de vapeur:non mesuréDensité relative:non mesuréDensité:1,014 g/cm3

20 °C

Méthode: DIN 12791

**Densité apparente:** Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative: non mesuré

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:non mesuréPropriétés comburantes:Non comburantPropriétés pyrophoriques:non mesuré

Corrosion des métaux: Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation: non mesuré

# RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

dangereuses:

**10.1 Réactivité:** voir point "Possibilité de réactions dangereuses".

**10.2 Stabilité chimique:** Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et

d'une manipulation conformes

**10.4 Conditions à éviter:** lumière du soleil directe Congélation.



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

10.5

Matières incompatibles: Non connu.

dangereux:

10.6

Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Produits de décomposition

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous. Ingestion:

## Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

**Produit:** DL 50, ETAmél, > 5.000 mg/kg

Composants:

Alcohols, C11-15-DL 50, Rat, > 3.000 mg/kg

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Non toxique après exposition unique, Aucune information disponible.

DL 50, Rat, mâle, 64 mg/kg, OECD 401

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox DL 50, Rat, mâle, > 5.000 mg/kg, OECD 401

1,2-Benzisothiazole-

DL 50, Rat, Féminin, Masculin, 670 mg/kg, OECD 401 3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Contact avec la peau

**Produit:** DL 50, ETAmél, > 5.000 mg/kg

Composants:

Alcohols, C11-15-DL 50, Lapin, > 2.000 mg/kg

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Non toxique après exposition unique, Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 2.000 mg/kg, OECD 402 Non toxique après exposition unique, Absence de classement Mélange de réaction: 5-DL 50, Lapin, mâle, 87,12 mg/kg, OECD 402

DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 402

chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Inhalation

**Produit:** Aucune information disponible.

10/24



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

## Composants:

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated Non toxique après exposition unique, Vapeur, Aucune information

disponible.

Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Aucune

information disponible.

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated Non toxique après exposition unique. Vapeur. Aucune information disponible.

Non toxique après exposition unique. Poussière ou brouillard. Aucune

information disponible.

octaméthylcyclotétrasilox ane

CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, 36 mg/l, OCDE 403, Vapeur Non toxique après exposition unique, Poussière ou brouillard, Aucune

information disponible.

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

CL 50, Rat, 4 h, 0,11 mg/l, OCDE 403, Poussière ou brouillard Non toxique après exposition unique, Non applicable, Vapeur

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE

CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, 0,33 mg/l, OCDE 403, Poussière ou

brouillard

Non toxique après exposition unique, Non applicable, Vapeur

# Toxicité à dose répétée

220-239-6] (3:1)

**Produit: Composants:**  Aucune information disponible.

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

ane

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6 heurs/jour, 1,8 mg/l, Toxicité subchronique

LOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6

heurs/jour, 8,5 mg/l, chronique

NOAEC, Rat, Féminin, Masculin, Inhalation, Vapeur, 5 jours/semaine, 6

heurs/jour, 0,36 mg/l, Toxicité subaiguë

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

# Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Effet irritant.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

ane

Aucune information disponible. Non irritant, OECD 404, Lapin

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Effet irritant., EPA OPP 81-5, Lapin

Corrosif.



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

#### Blessure ou Irritation Grave des Yeux

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Risque de lésions oculaires graves.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Effet irritant.

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox ane

Non irritant, OECD 405, Lapin

1,2-Benzisothiazole-

Risque de lésions oculaires graves., OECD 437, Cornée bovine

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

Risque de lésions oculaires graves.

220-239-6] (3:1)

## Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible. secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

ane

Magnusson et Kligman., OCDE 406, Lapin, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Test de sensibilisation, Humain, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un

sensibilisateur cutané.

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Test de Maximalisation, US-EPA-méthode, Cobaye, Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Mélange de réaction: 5-Sensibilisant fort pour la peau.

chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

**Composants:** 

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated

Aucune information disponible.

octaméthylcyclotétrasilox

Aucune information disponible.

ane

1,2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5-Aucune information disponible. chloro-2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

## Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune information disponible.



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

In vitro

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

ane

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Test de Ames, OCDE 471: , négatif

Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif Aberration chromosomique, OCDE 473:, positif Test de mutation du gène, OECD 476: , négatif

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Test de Ames, OCDE 471: , négatif

In vivo

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

ane

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Test du micronoyau, OECD 474, Inhalation – vapeurs, Rat, négatif

Aberration chromosomique, OECD 478, Oral, Rat, négatif

Aberration chromosomique, OECD 475, Inhalation – vapeurs, Rat,

Féminin, Masculin, négatif

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Lésion ADN et/ou réparation, OECD 486, Oral, Rat, mâle, négatif

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-

secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de nuire à la

fertilité.

Aucune information disponible.



Mélange de réaction: 5-

chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-61 (3:1)

Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

1.2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5-Aucune information disponible. chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-61 (3:1)

**Risque d'Aspiration** 

Produit: Non classé

Composants:

Alcohols, C11-15-Non classé

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Non classé

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox Non classé

1,2-Benzisothiazole-Non applicable

3(2H)-one

14/24



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

Non classé

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 220-239-61 (3:1)

# 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

> comme avant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-

Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

ane

Aucune information disponible.

1,2-Benzisothiazole-

Aucune information disponible.

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

247-500-7]; 2-methyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE

Aucune information disponible.

**Autres informations** 

220-239-6] (3:1)

**Produit:** Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été

calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2

"Identification des dangers" .:

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

## 12.1 Toxicité:

## Risques aigus pour l'environnement aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilo

xane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

CL 50, Oncorhynchus mykiss, 96 h, > 22 µg/l US-EPA-méthode NOEC, Oncorhynchus mykiss, 96 h, 22 µg/l US-EPA-méthode

CL 50, Oncorhynchus mykiss, 96 h, 2,15 mg/l OCDE 203

Aucune information disponible.



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

CE 220-239-6] (3:1)

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilo

xane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

NOEC, Daphnia magna, 48 h, 15 µg/l US-EPA-méthode CE50, Daphnia magna, 48 h, > 15 µg/l US-EPA-méthode

CE50, Daphnia magna, 48 h, 2,9 mg/l OCDE 202

Aucune information disponible.

## Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox

ane

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-

EPA-méthode)

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 22 µg/l (US-

EPA-méthode)

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): 0,11 mg/l (OCDE

Aucune information disponible.

# Toxicité pour les microorganismes

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-

Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15secondary, ethoxylated Aucune information disponible.

octaméthylcyclotétrasilox

Aucune information disponible.

ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

247-500-7]; 2-methyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

CE50, boue activée, 3 h, 13 mg/l, OECD 209

Aucune information disponible.

## Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

**Produit:** Aucune information disponible.



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

## Composants:

Alcohols, C11-15-

Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-

Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

Aucune information disponible.

1,2-Benzisothiazole-

Aucune information disponible.

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

Aucune information disponible.

220-239-6] (3:1)

## Toxicité pour les organismes terrestres

**Produit:** Aucune information disponible.

**Composants:** 

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-

Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

Aucune information disponible.

ane

1.2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

#### Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

#### **Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilo

xane

NOEC, Oncorhynchus mykiss, 93 jr, 4,4 µg/l, US-EPA-méthode

1.2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Aucune information disponible.

Mélange de réaction: 5-

Aucune information disponible.

chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

# Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated Alcohols, C11-15-

Aucune information disponible.

17/24



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilo NOEC, Daphnia magna, 21 jr, 15 µg/l, EPA OTS 797.1330

Concentration minimale avec effet observé, Daphnia magna, 21 jr, 15

μg/l, EPA OTS 797.1330

CE50, Daphnia magna, 21 jr, > 15 µg/l, EPA OTS 797.1330

1.2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

xane

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No.

CE 220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): < 22 μg/l (US-

EPA-méthode)

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

ane

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

CE50, boue activée, 3 h, 13 mg/l, OECD 209

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-71: 2-methyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

Aucune information disponible. 1,2-Benzisothiazole-



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

3(2H)-one Aucune information disponible.

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-61 (3:1)

Toxicité pour les organismes terrestres

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

Aucune information disponible.

ane

1,2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

220-239-6] (3:1)

**Biodégradation** 

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated octaméthylcyclotétrasilox

3,7 %, 28 jr, OECD 310, Le produit n'est pas biodégradable., aérobique ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

Ce produit est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox Aucune information disponible.

ane

1,2-Benzisothiazole-Aucune information disponible.

3(2H)-one



Mélange de réaction: 5-

chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-61 (3:1)

Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

**Produit:** non mesuré

Composants:

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

Alcohols, C11-15-Aucune information disponible.

secondary, ethoxylated

octaméthylcyclotétrasilox 6,488, 25,1 °C, OECD 123

ane

1,2-Benzisothiazole-

3(2H)-one

Aucune information disponible.

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol:

**Produit** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-secondary Aucune information disponible.

ethoxylated

Alcohols, C11-15-secondar Aucune information disponible. ethoxylated

octaméthylcyclotétrasiloxan Aucune information disponible. 1,2-Benzisothiazole-3(2H)- Aucune information disponible.

Mélange de réaction: 5-Aucune information disponible.

chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

**Produit** Aucune information disponible.

Composants:

Alcohols, C11-15-secondarySubstance VPVB non classée Substance PBT non classée ethoxylated Alcohols, C11-15-secondarySubstance VPVB non classée ethoxylated Substance PBT non classée

octaméthylcyclotétrasiloxane/PvB: substance très persistante et très bioaccumulable. PBT:

substance persistante, bioaccumulable et toxique.

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-Substance VPVB non classée Substance PBT non classée one



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

Substance VPVB non classée Substance PBT non classée

Mélange de réaction: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

# 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des

niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

Alcohols, C11-15-secondar Aucune information disponible.

ethoxylated

Alcohols, C11-15-secondar Aucune information disponible.

ethoxylated

octaméthylcyclotétrasiloxan Aucune information disponible. 1,2-Benzisothiazole-3(2H)- Aucune information disponible.

one

Mélange de réaction: 5chloro-2-méthyl-2H-

isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE

220-239-6] (3:1)

Aucune information disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers Produit:

Le produit est classé comme étant sensiblement dangereux pour l'eau (selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le sol, les eaux ou les égouts. En se basant sur l'évaluation faite par des experts et sur les résultats d'études menées sur des substances présentant une structure similaire, la concentration maximale des impuretés typiques du polymère siloxane qui peuvent migrer dans l'eau est inférieure à leur valeur limite constatée pour les formes de vie

aquatiques.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le

produit doit être transporté dans une installation

d'incinération agréée

**Emballages Contaminés:** Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages

vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des

risques possibles.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

#### 14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

# Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	N° entrée
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	70
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	75
Mélange de réaction: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	75

# UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

## Règlements internationaux

## Protocole de Montréal

Non applicable

#### Convention de Stockholm

Non applicable



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023 Remplace la version: 05.11.2021

#### Convention de Rotterdam

Non applicable

## Protocole de Kyoto

Non applicable

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

#### Abréviations et acronymes:

SMAK: Suisse. SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa

version modifiée

SMAK / STEL: Valeur Limite Court Terme

SMAK / TWA: Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA -Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC -Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Notes:

les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
---



Version: 4.0

Date de Publication: 13.03.2019 Date de dernière révision: 09.05.2023

Remplace la version: 05.11.2021

Aucune information disponible.

Principales références de la littérature et sources de données:

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	D'après les données d'essais

#### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient (1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Mélange de réaction: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)). Peut produire une réaction allergique.

Informations de formation:

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

## Informations de révision

## Avis de non-responsabilité:

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes. Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entrainent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.